



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ISERE



PRESENTATION DU PÔLE DE COMPÉTENCE LÉGIIONELLES DE LA PREFECTURE DE L'ISERE

1. La création du pôle

L'Isère figure parmi les départements français les plus touchés par la légionellose.

Pour répondre à ce contexte sensible, le Préfet de l'Isère a confié à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), fin 2004, le soin de créer et de piloter un pôle de compétence Légionelles chargé de travailler suivant différents axes : le renforcement des actions de sensibilisation et de prévention, l'optimisation du dispositif de surveillance, la formalisation de la collaboration interservices.

2. La composition et l'organisation du pôle

Le pôle réunit la DDASS pour le risque liés aux réseaux d'eau, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) pour le risque lié aux tours aéroréfrigérantes (TAR), la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DDTEFP) pour le risque sur les lieux de travail.

Le pôle se réunit de façon trimestrielle, en préfecture.

En 2008, un groupe de travail spécifique s'est organisé en parallèle avec pour objectif la réalisation de la plaquette d'information.

3. Les actions générales du pôle

Au cours des deux premières années de fonctionnement, le pôle a conforté le lien entre ces services en développant une stratégie d'échange et des outils permettant d'améliorer la coordination interservices dans la gestion d'épisodes de cas groupés (procédure, base de données cartographique...).

Aujourd'hui, le pôle est devenu un lieu d'échange interservices à part entière, à la fois dans le partage de l'information et dans la coordination.

En terme de partage d'information, il permet d'échanger sur les actions et les politiques menées par chaque service dans son champ de compétence : contrôles inopinés et opération "coup de poing" de la DRIRE, programmes d'inspections de la DDASS sur les établissements sensibles, veille réglementaire, études,...

En terme de coordination, il permet d'organiser :

- le débriefing des épisodes de cas groupés,
- l'amélioration des outils de coordination :
exemple : mise à jour de la procédure d'alerte et de gestion, création de l'espace "Légionelles" du Système d'Information Territorial de l'Etat de l'Isère, outil de reporting interservices,
- la mise en commun de données permettant des études et programme d'actions ciblés :
exemple : projet de programmes d'action (contrôles, campagne de sensibilisation...) sur les secteurs dits sensibles où l'incidence de la maladie est historiquement plus importante
- l'information :
exemple : en 2007, campagnes de sensibilisation concernant les TAR auprès des gestionnaires pour les bonnes pratiques de gestion et des élus sur la mise à jour du recensement, des syndicats de copropriétés sur les principes de gestion des réseaux d'eau, des professionnels de santé sur les méthodes de diagnostic, réalisation d'une plaquette « Prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements recevant du public » pour le congrès des maires, en 2008, formation de gestionnaires de structures d'accueil pour personnes âgées et des services communaux d'hygiène et de santé, réalisation d'une plaquette interservices d'information tout public sur le risque légionelles, création d'un espace dédié sur le site internet de la préfecture de l'Isère.

En matière d'organisation interservices dans la lutte contre la légionellose, l'Isère est actuellement perçu au niveau régional comme un département pilote.

Le pôle permet de formaliser cette organisation, de développer une culture interservices, de mutualiser les moyens (Système d'Information Territorial de l'Etat, Système d'Information Géographique), de développer des stratégies locales et d'engager des réflexions communes dans le cadre de la prévention.